

Énoncé de politique relatif aux fournisseurs et au développement durable

Résumé

L'énoncé de politique relatif aux fournisseurs et au développement durable de Produits Kruger s.e.c. (Produits Kruger) s'inscrit dans la vision de la société, définie dans son initiative Développement durable 2015, dans les produits et services que nous achetons et la manière dont nous faisons affaire avec nos fournisseurs.

Par l'entremise de cette politique et de sa mise en œuvre, Produits Kruger s'efforce d'améliorer son rendement sur les plans environnemental, social et économique dans toute sa chaîne d'approvisionnement en communiquant à ses fournisseurs des principes et des directives de base ayant trait à ses objectifs de développement durable.

Préambule

Produits Kruger est d'avis que la durabilité est un processus d'amélioration continue, et non une fin en soi. Notre initiative Développement durable 2015 nous incite à innover constamment en apportant des améliorations à nos produits, ainsi qu'aux opérations et aux processus de fabrication et de livraison. Nous attendons la même chose de nos fournisseurs. En tant qu'organisation, Produits Kruger s'est engagée à atteindre les objectifs de développement durable suivants d'ici 2015 :

- L'achat de fibres certifiées par une tierce partie uniquement
- Une réduction des emballages de 5 %
- La mise au point d'autres produits certifiés par une tierce partie
- Une réduction de la consommation d'énergie de 15 %
- Une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 15 %
- Une amélioration dans l'optimisation des transports de 15 %
- Une réduction de la consommation d'eau de 15 %
- Une réduction des déchets et des sous-produits de la fabrication de 20 %
- La production de rapports mensuels, trimestriels et annuels

Pour plus de renseignements à propos de notre initiative Développement durable 2015, visitez www.sustainability2015.ca.

Cette politique est divisée en cinq sections principales basées sur nos priorités : responsabilité environnementale, sociale, économique et juridique et obligation de rendre des comptes.

RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

Produits Kruger est en faveur de la gestion responsable des ressources, y compris les forêts, la biodiversité, les écosystèmes, l'air, la terre et l'eau dans les collectivités où nous sommes présents. La gestion responsable permet le développement économique durable. Dans cet esprit, nos fournisseurs doivent connaître les principes suivants de la responsabilité environnementale.

Énergie et climat

Nous encourageons nos fournisseurs à travailler d'une manière plus efficace et efficiente, de trouver de nouvelles façons de conserver les ressources comme l'eau, l'énergie et les combustibles et de toujours chercher à réduire leur empreinte carbone.

Déchets

Nous encourageons nos fournisseurs à éliminer les déchets d'une manière qui protège et préserve l'environnement. Cela comprend des efforts pour réduire les déchets destinés à l'enfouissement, afin d'accroître le recyclage et la réutilisation des déchets chaque fois que possible et la valeur de ces derniers.

Systemes de gestion

Nous encourageons nos fournisseurs à rechercher et à adopter des systèmes de gestion qui leur permettent de démontrer, grâce à la certification, que les processus utilisés pour leurs activités commerciales et leurs produits et services sont gérés de manière responsable. =

Gestion des forêts

Produits Kruger vise à travailler avec des fournisseurs dont l'approche à l'égard de la gestion des forêts est durable et intégrée et respecte les valeurs environnementales, sociales et culturelles tout en permettant le développement économique. Voir notre [Politique d'approvisionnement en fibres](#) pour plus de renseignements.

RESPONSABILITÉ SOCIALE

Produits Kruger s'efforce de protéger, de préserver et d'améliorer la vie de ses employés, de ses clients et des collectivités avoisinantes avec les produits et les services qu'elle offre et les procédés qu'elle utilise. Nous attendons la même chose de nos fournisseurs. Nous faisons affaire avec des fournisseurs qui sont engagés à l'égard des valeurs suivantes : équité en matière d'emploi, santé et sécurité, formation et perfectionnement des employés et investissement dans leur communauté.

Droits des travailleurs

Nous exigeons de nos fournisseurs de se conformer à la législation et à la réglementation du travail applicables, particulièrement en ce qui concerne le salaire minimum et les heures de travail ainsi qu'aux lois régissant la liberté d'association.

Santé et sécurité

Les fournisseurs de Produits Kruger sont tenus de se conformer aux lois et règlements relatifs à la santé et la sécurité au travail.

Discrimination

Les fournisseurs sont tenus d'avoir un lieu de travail qui fait la promotion de l'égalité d'accès à l'emploi et interdit les pratiques discriminatoires, y compris le harcèlement.

Développement communautaire

Nous préférons travailler avec des fournisseurs qui font preuve d'un sens aigu des responsabilités sur le plan social et qui soutiennent les communautés où ils sont présents.

RESPONSABILITÉ ÉCONOMIQUE

Création de valeur

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils respectent toutes les normes de qualité et de sécurité et qu'ils répondent à toutes les exigences réglementaires ou les dépassent, tout en cherchant à réduire le plus possible le coût total de possession de leurs produits et services pour Produits Kruger.

Nous croyons que nos fournisseurs devraient se concentrer sur la création de valeur et que l'adoption de pratiques commerciales durables ne devrait pas avoir d'incidence économique négative sur les prix que nous payons ou le service que nous recevons.

Éthique

Nous attendons de nos fournisseurs et de leurs employés qu'ils agissent de façon éthique et responsable au cours de leurs activités commerciales.

Veuillez consulter le document [Code de conduite et éthique commerciale](#) de Produits Kruger pour plus de renseignements.

RESPONSABILITÉ JURIDIQUE

Les fournisseurs de Produits Kruger doivent satisfaire à toutes les exigences de conformité légales et réglementaires applicables, qui comprennent les lois environnementales et sociales.

OBLIGATION DE RENDRE DES COMPTES

Suivi des données de rendement

Nous encourageons nos fournisseurs à établir des processus de contrôle internes appropriés et/ou à suivre les progrès réalisés pour assurer une responsabilisation relativement aux principes du développement durable.

Nous appuyons également les efforts des fournisseurs pour surveiller l'empreinte écologique de leurs procédés de production et utiliser ces données dans le but de trouver des façons d'améliorer sans cesse l'efficacité des procédés et de minimiser leur effet négatif sur l'environnement.

Objectifs

Produits Kruger encourage ses fournisseurs, comme nous le faisons dans le cadre de Développement durable 2015, à s'engager à l'égard de leurs propres objectifs de réduction durable dans les domaines de la consommation d'énergie et d'eau, des émissions de gaz à effet de serre et autres gaz, des déchets et des emballages.

Gestion des risques

Nous encourageons nos fournisseurs à avoir des stratégies de gestion des risques en place afin que nous puissions conjointement atténuer ces risques et trouver des moyens de tirer un avantage mutuel pour nos organisations.

Communication des renseignements

Nous encourageons nos fournisseurs à transmettre à Produits Kruger des renseignements ou des mises à jour sur leurs progrès en matière de durabilité. Nous travaillerons de concert avec nos fournisseurs pour trouver des façons de fonctionner plus efficacement et nous assurer que nos normes sont respectées en ce qui concerne la durabilité de nos processus d'affaires.

Pour toute question au sujet de cet énoncé ou de nos propres initiatives en matière de développement durable, veuillez communiquer avec nous à durabilite@produitskruger.ca.



Michael Lafave
Vice-président principal,
Gestion des approvisionnements
Kruger, Inc.

Mario Gosselin
Chef de l'exploitation
Produits Kruger s.e.c.

Le 22 février 2013